

## Les risques majeurs

Ce sont des phénomènes naturels ou technologiques qui peuvent entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une très faible probabilité d'apparition.

## Risques naturels présents sur la commune :

- les **inondations** et **crues torrentielles**,
- les **mouvements de terrain** qui comprennent les **glissements**, **affaissements**, **effondrements**, **éboulements** et les **chutes de blocs**,
- les **avalanches**
- les **feux de forêt**
- les **séismes**

## RAPPEL PRATIQUE

### Catastrophes naturelles :

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :

- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance,
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

<b>112</b>	N° Urgence européen
<b>15</b>	SAMU
<b>18</b>	SDIS (pompiers)
<b>17</b>	Police ou Gendarmerie

### Mairie

Téléphone	04 92 45 15 17
Mail	mairieceillac@orange.fr

Sécurité civile Préfecture des Hautes-Alpes :  
<http://www.hautes-alpes.gouv.fr/securite-civile-r1204.html>

Pour en savoir plus sur les risques majeurs :  
<https://www.georisques.gouv.fr/>

Cartographie des aléas sur la commune :



<https://carto.geomas.fr/carte-interactive/index.html>

Pour plus de renseignements sur notre commune des documents sont disponibles en mairie.

## L'alerte sur la commune

En cas d'incident majeur, selon la situation, **l'alerte** est donnée par la municipalité :

- **en porte à porte**,
- **téléphone**,
- **mail**.

DOCUMENT  
À CONSERVER



Édition 2021

# Commune de Ceillac

## DICRIM

Document d'Information Communal  
sur les **Risques Majeurs**



### Le mot du maire

*La sécurité des habitants de Ceillac fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.*

*Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.*

*Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la **conserver précieusement**.*

*En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.*

*La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.*

*En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.*

# LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

En cas de catastrophe naturelle, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

AVANT	PENDANT	APRÈS
<p><b>Prévoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>une radio</b> portable équipée de piles,</li> <li>- <b>une lampe de poche</b> (piles à vérifier),</li> <li>- <b>S'informer en mairie des mesures</b> de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde et de la <b>vulnérabilité</b> de <b>vo</b>tre habitation.</li> </ul>	<p>- se conformer immédiatement aux consignes reçues : <b>évacuer</b> ou <b>se confiner</b>. Elles sont définies en fonction de la nature du risque et de la vulnérabilité de votre habitation.</p> <p><b>Écouter la radio,</b> France-Info et radios locales pour information sur l'évolution de la situation.</p> <p><b>Ne pas aller chercher les enfants à l'école.</b> Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants.</p> <p><b>Ne pas téléphoner,</b> sauf cas de nécessité vitale pour libérer les lignes pour les secours</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- écouter la radio,</li> <li>- évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses,</li> <li>- se mettre à la disposition des secours.</li> </ul>



## Inondations - Crues

<p>En pré-alerte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Monter à l'étage</b> produits et <b>objets utiles</b> ou sensibles ainsi que vos biens précieux,</li> <li>- Faire une <b>réserve d'eau potable</b>,</li> <li>- <b>Obturer les entrées d'eau</b> : portes, soupiraux, aérations.</li> <li>- Ne pas s'engager sur une route inondée,</li> <li>- Respecter les déviations mises en place.</li> <li>- Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours.</li> </ul>	<p><b>ÉVACUATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Couper le gaz et l'électricité,</b></li> <li>- <b>Sortir du logement</b> avec un sac contenant les affaires de 1ere nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent),</li> <li>- <b>Se rendre au point de regroupement</b> défini par la commune ou à l'endroit communiqué à votre référent de quartier lors de la consigne d'évacuation.</li> </ul>	<p><b>CONFINEMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Couper le gaz et l'électricité,</b></li> <li>- <b>rester à l'étage,</b></li> <li>- <b>écouter la radio.</b></li> </ul>
---	---	--



## Mouvements de terrain

- Se conformer aux consignes données par les autorités,
- Respecter les déviations mises en place,
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse,
- Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé,
- Fuir latéralement; s'éloigner du point d'effondrement.



## Avalanches

- Se mettre à l'abri,
- Fuir latéralement à la coulée,
- Respecter les déviations mises en place,
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse,
- Pris **dans** une avalanche : fermer la bouche, se cramponner à tout obstacle pour ne pas être emporté,
- Pris **sous** une avalanche : faire une poche d'air au niveau du visage et ne plus bouger; émettre des sons brefs pour ne pas s'essouffler.



## Séismes

- PENDANT:
- Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur,
  - Éviter la proximité, des arbres, des ponts, des arches...
  - Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz).
- APRÈS:
- Couper le gaz et l'électricité,
  - Évacuer et s'éloigner des bâtiments; rejoindre un endroit dégagé,
  - Se conformer aux consignes données par les autorités.



## Feux de forêts

- AVANT:
- Débroussailler, entretenir les abords des habitations.
- PENDANT:
- Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement,
  - S'éloigner dos au vent,
  - Respirer à travers un linge humide,
  - Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie.

- CONFINEMENT :
- Arrêter les systèmes de ventilation,
  - Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides.
- ÉVACUATION :
- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau),
  - Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ere nécessité,
  - Se rendre au point de regroupement défini par la commune.